

Troisièmement: créer des écoles de métier et des programmes d'apprentissage. Il est regrettable qu'un pays comme le nôtre, qui compte maintenant un million de chômeurs, fasse venir des spécialistes et des gens de métier de l'étranger au lieu de créer davantage d'écoles de formation professionnelle et de programmes d'apprentissage. Nous devons aller chercher de la main-d'œuvre à l'étranger. C'est une honte, quand on a un million de chômeurs, d'être obligé d'aller chercher la main-d'œuvre spécialisée à l'étranger. Le gouvernement conservateur avait entrepris de créer davantage d'écoles de métier et de programmes d'apprentissage avant d'être arrêté dans son élan par les libéraux et les néo-démocrates qui n'ont rien à proposer pour remplacer les programmes que nous proposons.

Quatrième point: Un certain pourcentage des biens et services achetés par le gouvernement devrait provenir des petites entreprises. Autrement dit, il s'agit de mieux répartir les contrats. Nous en parlons depuis des années. Pourquoi la majeure partie des produits et services achetés par le gouvernement devrait-elle être fournie par les grosses sociétés, dont beaucoup sont des multinationales appartenant à des intérêts étrangers? Pourquoi le gouvernement ne réserverait-il pas une certaine partie de ses contrats aux petites entreprises canadiennes qui, le plus souvent, sont en mesure de fournir des meilleurs produits et services que les grosses sociétés multinationales?

Cinquième point: Exempter les petites entreprises des lois fédérales qui peuvent leur causer des torts. Souvent, nous examinons les lois fédérales en fonction des grosses sociétés en oubliant les torts qu'un bon nombre de ces mesures peuvent causer à la petite entreprise, qu'il s'agisse des contingents sur les textiles, qu'il s'agisse . . .

Une voix: La loi sur les banques.

M. Jelinek: . . . ou la loi sur les banques, comme me le souffle un de mes honorables amis. Un grand nombre des mesures législatives soumises à la Chambre nuisent aux petites entreprises. Le ministre chargé des Petites entreprises (M. Lapointe) devrait s'occuper de les faire exempter des dispositions qui leur sont défavorables.

Sixièmement: développer grâce à des stimulants un secteur secondaire de la fabrication. Les Canadiens sont riches en ressources naturelles, et pourtant, voyez ce qui arrive: nous faisons extraire nos matières premières, le plus souvent par des firmes américaines ou étrangères et nous les revendons à l'Allemagne de l'Ouest, au Japon ou ailleurs où elles créent de la productivité et des emplois. La plupart du temps, nous rachetons à des prix gonflés les produits finis dont la plupart sont fabriqués à partir des matières premières extraites du sol canadien. Je répète que nous devons songer à encourager la formation d'un secteur secondaire de la fabrication, surtout des petites et moyennes entreprises qui offrent le plus de possibilités. Comme je le disais, nous sommes plus favorisés que le Japon ou l'Allemagne de l'Ouest parce que nous avons des ressources naturelles.

Dans le passé, les gouvernements ont fermé les yeux sur ces possibilités. Leur principe a été le suivant: extraire et expédier. Si notre secteur secondaire était plus développé nous ne serions plus tributaires comme nous le sommes actuellement, des États-Unis pour obtenir, par exemple, des pièces automobiles.

Aussi—et je serai bref car je sais que mon temps de parole tire à sa fin—il faudrait procéder à une réforme complète de la

Prêts aux petites entreprises—Loi

Banque fédérale de développement. A mon avis, ses méthodes sont trop lentes, trop bureaucratiques, elle est aux prises avec une paperasserie administrative excessive et elle demande trop de titres en nantissement. Je pourrais vous conter une douzaine d'histoires invraisemblables, monsieur l'Orateur. Je me rappelle l'époque où je bâtissais ma propre petite entreprise. La Banque fédérale de développement s'appelait alors la Banque d'expansion industrielle. Nous avions besoin de fonds d'expansion parce que l'entreprise croissait si vite que nous ne pouvions obtenir suffisamment de crédit auprès des banques à charte. Il nous a fallu six mois pour obtenir un prêt, avec un nantissement quatre fois plus gros que ce que nous estimions raisonnable. Je suis sûr que si la banque avait su que ma grand-mère avait des obturations en or, elle nous les aurait demandées également! Nous ne lui avons pas dit. J'ajouterai que les frais juridiques se sont élevés à environ 10 p. 100 du montant total du prêt. Peut-on donc vraiment appeler cela de l'aide à la petite entreprise? La même réflexion vaut actuellement pour la banque fédérale de développement. Il ne s'agit pas là en fait d'aide à la petite entreprise.

Comme je l'ai déjà dit, des bills tels que celui dont nous sommes saisis sont nécessaires, je veux bien l'admettre rien qu'à des fins de mises à jour. Je crois cependant que le bill aurait dû inclure une foule d'autres dispositions. Parmi celles qu'on aurait dû y trouver figurent le relèvement des montants maximaux, l'admissibilité de bénéficiaires ayant des revenus bruts annuels plus élevés, l'augmentation du nombre d'institutions offrant les prêts, l'inclusion de fonds de roulement et une bien plus grande variété de motifs rendant les gens admissibles aux prêts et pas seulement les personnes ayant une petite entreprise au sens strict du terme, mais aussi les agriculteurs et les pêcheurs.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette question, car j'ai l'intention de présenter ces recommandations peut-être sous forme d'amendements à l'étape du comité. En guise de conclusion, je voudrais répéter ce que j'ai souvent dit dans cette enceinte, quelque chose qui revêt à mon avis une grande importance si nous voulons préserver notre système démocratique.

Si nous voulons que la petite entreprise prospère dans notre société, et je suis certain que nous le voulons tous—du moins les Conservateurs et les Libéraux; quant à ces bouffons qui siègent à ma gauche, je n'en suis pas si sûr—le gouvernement fédéral doit mettre immédiatement sur pied un programme global et exhaustif d'aide à la petite entreprise qui remplacerait le rafistolage actuel, la méthode cataplasme. Je sais bien que le ministre doit être fatigué d'entendre parler de cataplasmes, je sais que l'expression est usée, mais c'est exactement de cela qu'il s'agit, ce sont des cataplasmes que l'on applique depuis 12 ans. La petite entreprise est au cœur même du régime de la libre entreprise. C'est elle qui nous a permis de construire notre pays et c'est par elle qu'il pourra prospérer.

D'autres pays, qui connaissent actuellement un meilleur sort que le Canada quant au chômage, à l'inflation, à la productivité et d'autres critères permettant d'évaluer le succès d'une société, ont concentré toute leur énergie en matière économique sur la petite entreprise. Il est encore temps de redonner vie et santé à notre libre entreprise et d'affronter l'avenir avec